



LES EFFETS DE MES EXCÈS

Spécial Alcool!

Quelques infos concernant
les mesures appliquées,
en fonction de l'alcoolémie
constatée lors de la conduite



Mesures appliquées

en fonction des taux d'alcool



	mg/l taux d'alcool dans l'air expiré	‰ taux d'alcool dans le sang	Mesure minimale appliquée	Condamnation pénale
Ebriété mesurée pour les conducteurs-trices soumis à la tolérance zéro*	dès 0.05 jusqu'à 0.24	entre 0.1 et 0.49	Avertissement (selon antécédents)	Oui
Ebriété mesurée pour tous les conducteurs-trices	dès 0.25 jusqu'à 0.39	entre 0.5 et 0.79	Avertissement (selon antécédents)	Oui
	dès 0.4 jusqu'à 0.79	entre 0.8 et 1.59	Retrait de minimum 3 mois	Oui
	dès 0.8	dès 1.6	Retrait d'une durée indéterminée avec une expertise médicale	Oui

* Les professionnel-le-s de la conduite, ainsi que les détenteurs-trices de permis d'élève (y compris accompagnant-e-s) et de permis à l'essai.

Les durées de retrait indiquées dans ce flyer représentent le minimum légal pour une première infraction.



Condamnation pénale ?

Elles comprennent les amendes, les peines pécuniaires (proportionnelles à la situation financière) ainsi que les peines privatives de liberté et sont prononcées par le ministère public ou un tribunal. Celles-ci peuvent être inscrites au casier judiciaire.



- > La consommation d'alcool provoque une **surestimation de ses capacités**, ainsi qu'une **diminution des réflexes**, de la motricité et des facultés visuelles
- > La **capacité** à la conduite est déjà **impactée** dès le premier verre d'alcool
- > En moyenne, 0.1 à 0.15 ‰ d'alcool dans le sang sont **éliminés** chaque heure du corps
- > La consommation de **drogues** ou de certains **médicaments**, le **stress** ou encore la **fatigue augmentent** les effets de l'alcool
- ⚠ Les sanctions concernent également la conduite des bateaux



Source : tcs.ch et SCAN



Retrouvez également
toutes ces infos
sur scan-ne.ch



Retrouvez-nous sur les réseaux → @scanneuch